

NAVETTE MUNICIPALE DU CONSERVATOIRE 2025/2026

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Votre enfant (du CP au CM2) est inscrit au sein du Conservatoire et pour des raisons professionnelles vous êtes dans l'incapacité de l'accompagner à son cours commençant entre **17h00 et 17h30**.

Dans ce cas, il peut bénéficier de l'accompagnement mis en place par le Conservatoire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis dans la limite des places disponibles. Les parcours s'effectuent à pied des écoles élémentaires des Antes et de la Grange vers le Conservatoire.

L'inscription aux navettes se fait à l'année, comme pour les inscriptions aux cours. Toute modification pour le trimestre suivant doit être indiquée avant les vacances scolaires du trimestre précédent.

Ce service vous oblige toutefois à quelques contraintes que nous vous demandons de bien vouloir respecter :

1. Compléter le coupon-réponse ci-dessous (**1 par jour**)
 - o L'imprimé en PJ est à retourner
 - Dépôt à l'Accueil : 4 place du Général de Gaulle
 - Par mail : leconservatoire@ville-rungis.fr
2. Incrire votre enfant au goûter de l'accueil périscolaire à 16h15.
Votre enfant sera accompagné jusqu'à son cours de musique ou de danse et il sera alors placé sous la responsabilité de son professeur ou de l'accueil.
3. Nous fournir au plus vite une attestation employeur pour chaque parent.
4. Signaler au secrétariat du Conservatoire au **01 45 12 80 87** lorsque votre enfant est **absent**.

.....

**COUPON À RENVOYER PAR MAIL OU À DÉPOSER AU CONSERVATOIRE
OBLIGATOIREMENT AVANT LA 1^{ère} NAVETTE LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025**

NOM et PRÉNOM de l'enfant :

École et classe :

Téléphone portable du responsable légal :

Discipline du Conservatoire concernée :

Jour : **Horaire de : 17 h..... à h.....**

Je m'engage à venir récupérer mon enfant à la fin de son cours au Conservatoire.

Fait à Rungis, le
Signature

